

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 1 / 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

OEL KLEEN Coco-Sorb

IUPAC	Fibre de coco
EINECS/ELINCS	310-127-6
CAS	999999-99-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Agent de liaison de l'huile

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	ESV GMBH Zur oberen Heide 56865 Blankenrath / ALLEMAGNE Téléphone 06545-911986+7 Téléfax 06545-911988 Site internet www.oel-kleen.de E-mail info@oel-kleen.de
Secteur informatif	
Informations techniques	info@oel-kleen.de
Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité) Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif	145 (24h)
--------------------	-----------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger	Aucun
Mention d'avertissement	Aucun
Mentions de danger	Aucun
Conseils de prudence	Aucun

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques	Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Dangers pour la santé	Possibilité d'une irritation par contact du produit avec la peau, les voies respiratoires ou les yeux. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 2 / 8

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Le produit est une substance.

Conc. [%]	Substance
100	Fibre de coco
CAS: 999999-99-4, EINECS/ELINCS: 310-127-6	

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas de composants dangereux.

3.2 Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Non indispensable sous des conditions normales.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Eau pulvérisée.

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Dans le cas de la libération de grandes quantités:
Éviter la formation des poussières.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 3 / 8

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter la formation de poussières.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter la formation et le dépôt de poussières.
La poussière combinée à l'air peut former un mélange explosif (uniquement dans le cas d'une émission incontrôlée de poussière émanant du produit).
L'inflammation peut être causée par des surfaces chaudes, les étincelles et des flammes.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des matériaux d'oxydation ou de art de l'auto allumage.
Stockeur au sec.

Classe de stockage

LK 11/13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la
configuration des installations
techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Pour prêter l'attention à la valeur limite de la poussière. (ACGIH-2011: 10 mg/m³; particules
inhalables 1,25 mg/m³ particules respirables).

Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

En cas d'immersion:
Gants en matière plastique.
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,
veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Non indispensable sous des conditions normales.

Divers

Eviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire

Protection respiratoire dans le cas de la formation la poussière.
Masque demi-visage - filtre de particules. (DIN EN 149)

Risques thermiques

Non applicable

Limitation et surveillance de
l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,
l'eau et le sol.

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 4 / 8

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	poudre / granulé
Couleur	brun
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	7,1 (suspension aqueuse)
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité	Non
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non applicable
Densité [g/cm³]	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	141
Solubilité dans l'eau [g/L]	insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	> 4 mm (2,1%) 2 - 4 mm (9,5%) 0,125 - 0,5 mm (27,8%) < 0,125 mm (6,1%)

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Dispersion de poussière/poudre dans l'air

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 5 / 8

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.
Biodégradabilité	Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation potentielle.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 6 / 8

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

030105

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150101

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 7 / 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2026)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VOC-part [%]	Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	sans limite
- Observer les restrictions d'emploi	L'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs et l'ordonnance du DFE sur les travaux dangereux pour les jeunes définissent les substances chimiques avec lesquelles les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact ou être exposés pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception. L'ordonnance sur la protection de la maternité définit les substances chimiques avec lesquelles les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact ou être exposées pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger.
- VOC (2010/75/CE)	Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

ESV GMBH
56865 Blankenrath

Date d'émission 19.01.2026, Révision 16.01.2026

Version 1.0

Page 8 / 8

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.2 Autres informations

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®